



Fusion Cœur des Bauges / Chambéry métropole : l'Etat, via son représentant, refuse en bloc d'entendre la volonté des élus.

Bien que 80% des communes de Cœur des Bauges et de Chambéry métropole représentant 90% de la population de nos deux territoires se soient prononcés contre le projet de fusion intégré au Schéma départemental de coopération, l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de la Savoie, a décidé de passer en force et d'imposer cette fusion :

- En refusant un recensement complémentaire de la population municipale de Cœur des Bauges qui, depuis 2015, a certainement dépassé le seuil minimal fixé par la loi des 5 000 habitants fort de sa dynamique démographique (+1,4%/an),
- En refusant de reconnaître l'incompatibilité de sa proposition de fusion avec la loi. En effet, Cœur des Bauges n'est pas dans le même SCOT que Chambéry métropole ni même dans une unité urbaine commune. Pourtant, ces deux conditions font partie des priorités inscrites dans la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dans son article L5210-1-1,
- En refusant d'accepter l'amendement proposé par Cœur des Bauges et Chambéry métropole réclamant un délai complémentaire de 3 ans pour rendre progressivement le champ de la loi applicable à travers l'élaboration d'un projet de territoire commun. Pourtant, l'ensemble des membres votants de la commission se sont prononcés à l'unanimité en faveur du contenu de cet amendement qu'ils ont repris sous forme de vœux.

Nous regrettons que la parole Présidentielle, tenue le 20 août 2015 au Châtelard ne soit pas respectée ni appliquée par le représentant même de l'Etat. Le Président de la République déclarait ainsi que les choix d'évolution du territoire de Cœur des Bauges appartaient aux élus.

Nous déplorons ce qui s'assimile à un déni de démocratie où une fois encore l'Etat et ses représentants sont bien loin de la réalité des territoires et des préoccupations de la population.

Dans ce contexte, nous étudions les voies de recours possibles en concertation entre nos deux collectivités.

Xavier Dullin
Président de Chambéry métropole

Pierre Hémar
Président de Cœur des Bauges

*« C'est vous qui décidez. C'est votre responsabilité. Est-ce que vous restez dans la structure que vous avez jusqu'à présent ou est-ce que vous prenez une autre ?
C'est vous qui décidez et vous ne pourrez pas vous exonérer ensuite pour dire que c'était la loi ou que ce n'était pas la loi ».*

François Hollande, Président de la République, le 20 août 2015 au Châtelard concernant le projet de fusion entre Cœur des Bauges et Chambéry métropole.